

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNAL DE



SÂLES

ROMANENS

RUEYRES-TREYFAYES

& MAULES

Les quatre font

La Une



SOMMAIRE

* Photo : Auberge de la Couronne	La Une
* Sommaire // Administration communale // Numéros utiles // Défibrillateur	p. 2
* Le mot du Syndic	p. 3-4
* Assemblée communale du mardi 13 décembre 2022 // Citoyens et Citoyennes, nés en 2004	p. 5
* Résumé de l'Assemblée communale du mardi 10 mai 2022 // Population au 1er novembre 2022 // Association de la maternelle « Les Lapins Bleus »	p. 6
* Du changement à la commune	p. 7
* Budget 2023	p. 8 à 10
* Investissements 2023	p. 11 à 14
* Travaux en cours	p. 15
* Parchets communaux - Etablissement d'un règlement // Abaissement de la vitesse sur la Route de la Joretta	p. 16
* Radar pédagogique	p. 17
* Routes communales et grilles d'eaux claires	p. 18
* Message du Conseil des parents // « Coup de balai » par le Cercle Scolaire Sâles-Vaulruz // Message de la commission seniors	p. 19 à 21
* Séance publique - Discussion sur la Gouvernance Régionale	p. 21
* Rapport sur la qualité de l'eau	p. 22
* Téléthon // Pénurie d'énergie // Déchetterie	p. 23
* Les entreprises sâloises	p. 24
* Accueil Familial de Jour // Allocations maternité	p. 25
* Augmentation des tarifs des salles communales // Agenda des manifestations // Le site internet fait peau neuve !	p. 26
* Une anecdote à raconter ? Un moment à partager ? // Vœux du Conseil communal	p. 27
* Page ouverte à... la Jeunesse de Sâles Lè Dzoyà	p. 28

ADMINISTRATION COMMUNALE

Route de la Rosaire 31
1625 Sâles

☎ 026 917 83 50 // commune@sales.ch
www.sales.ch

**Ouvert du lundi au vendredi
de 8h à 11h30 et de 13h à 16h**

Fermée le mercredi après-midi

**Fermée du 26 décembre 2022 au
6 janvier 2023,
réouverture le 9 janvier 2023, à 8h**

*Nous vous remercions de votre
compréhension et vous souhaitons d'ores
et déjà un très bel hiver et de Joyeuses
Fêtes de fin d'année !*



NUMÉROS UTILES

Coupages d'eau
Service de piquet 24h/24
☎ 079 436 72 02

Hydrantes et fuites d'eau
Monsieur Yves Zbinden
☎ 079 752 93 82

Corps sapeurs-pompiers intercommunal
Officier de piquet
☎ 079 911 16 27

DEFIBRILLATEUR

**En cas d'urgence, un défibrillateur est
disponible au**

**Centre sportif La Lisière
à gauche de la porte principale (extérieur)**

LE MOT DU SYNDIC

Chères habitantes, chers habitants de la Commune de Sâles,

La prochaine assemblée communale aura lieu le mardi 13 décembre 2022 et traitera les budgets 2023, dont une augmentation du coefficient d'impôt et de la contribution immobilière, ainsi que les potentiels investissements de l'année à venir.

Avant de vous fournir des explications plus poussées sur cette thématique financière figurant aux pages 8 à 10 du présent journal, vous trouverez différentes informations relatives aux activités qui nous ont occupées ces derniers mois.

Eoliennes - Energie

La population de notre commune s'est prononcée sur le sujet des éoliennes, lors des votations du dimanche 15 mai 2022.

Près de 76% de non à la « Création d'une zone éolienne sur le territoire de la commune » (50.6% de participation) et près de 80% de non à la « Mise à disposition de terrains communaux pour l'installation d'éoliennes » (52.7% de participation).

Depuis ce scrutin, le risque de pénurie d'électricité a été mis sur le devant de l'actualité : du côté communal, l'éclairage public est éteint de minuit à six heures du matin ; d'autres pistes sont encore en cours d'étude. Toutefois, il est demandé à chacun de faire un effort afin de limiter sa consommation énergétique (eau, cuisinière, lumières, etc.).

Une première approche auprès des agriculteurs a été faite, en vue de mettre en place une centrale de biomasse. Sans l'implication de ceux-ci, aucun projet ne pourra voir le jour. La société Gruyère Energie S.A. (GESA) effectuera des études sur le territoire communal afin de mettre en évidence les zones les plus propices.

Projet « EMS Gruyère – Horizon 2030 » – Bâtiment du foyer St-Joseph

Lors des votations de septembre dernier, la population gruérienne s'est clairement prononcée en faveur de la construction de quatre nouveaux EMS pour plus de CHF 135 millions. La communauté sâloise a été, en moyenne, un peu moins favorable. Cela est certainement dû à la fermeture de son site ainsi que de l'incertitude quant à l'avenir du bâtiment du Foyer St-Joseph. À partir du 1^{er} janvier 2021, l'immeuble a été intégré aux comptes de la commune (les coûts sont pris en charge par l'EMS de la Sionge), selon convention signée par les communes de la Sionge. Toutefois, lorsque le nouveau bâtiment de Vuadens sera terminé, les charges relatives au Foyer St-Joseph seront à la charge du ménage communal sâlois. Selon les projections, les nouveaux bâtiments n'offriront pas assez de place pour tous nos aînés. Nous sommes donc intervenus auprès des autorités du district afin de connaître clairement leur position. En effet, une nouvelle affectation devra être trouvée pour ce bâtiment et la commune n'aura pas les moyens financiers de garder en réserve ce bâtiment en zone d'intérêt général au cas où le district en aurait besoin.

Auberge de la Couronne

Au cours de cette année, le Conseil communal a fait tout ce qui lui était possible afin de trouver un futur tenancier répondant aux attentes du village. Et c'est chose faite, puisque deux candidats ont été retenus par le Conseil communal. Grand nombre de la population espère que ce lieu de rencontres et de partages vive à nouveau. C'est donc un pari sur l'avenir que l'Exécutif vous demande de faire, en votant l'important investissement afin de remettre ce bâtiment aux normes (vous trouverez le rapport financier aux pages 12 à 14).

Bâtiments

En plus de ce qui est déjà en cours, d'autres bâtiments appartenant à la commune demanderont, dans un avenir proche, des travaux importants d'entretien afin de conserver leur valeur et d'assurer une bonne rentabilité, tout en proposant des habitations de qualité à la population.

Lorsque le Conseil communal a appris que la commune de Vulruz ne souhaitait plus avoir le siège du Service de Curatelles Sionge et Rive Gauche, ce dernier a activement proposé les locaux des anciennes école et Poste de Romanens. Malheureusement, force est de constater que le fait de se trouver en périphérie du district et de disposer d'une mauvaise desserte en transports publics ont fait pencher le choix des autres exécutifs (Sionge et Rive Gauche) pour les locaux de la commune de Vuadens.

Périphérie

De plus en plus, nous avons l'impression de nous trouver en périphérie du district et en marge du développement que connaît notre région. Nous constatons que la volonté politique du canton est de concentrer et développer les richesses le long de l'autoroute et dans la région de Bulle. La tendance n'est pas bonne ; aucun développement de zones d'artisanat et d'industrie. Contrairement aux autres communes, la commune de Sâles ne connaît pas d'augmentation de la population en raison du boom immobilier (construction). Au contraire, Sâles est une des 4 communes sur l'ensemble des 25 grüériennes qui a connu une diminution de sa population en 2022.

Les options prises par le canton et le district en matière d'aménagement du territoire est de maintenir notre commune en zone agricole sans autre possibilité de développement. Nous nous trouvons dans une « zone de tranquillité », cette « tranquillité » a des conséquences aussi sur nos finances puisque les recettes sont en baisse. Au fil des années, nous devons constater une diminution de services (Gare, Poste, Banque, EMS, etc.) et, par conséquent, une diminution d'attractivité. Le Conseil communal fait le nécessaire pour inverser cette tendance afin que nos villages ne meurent pas, mais la tâche s'avère compliquée....

Brèves

- * Participation à une séance organisée par la Direction de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle (DEEF) concernant le volet éolien, mise en place des votations communales du dimanche 15 mai 2022 ;
- * Travaux préparatoires, notamment pour la demande de subvention, pour la route forestière de Maules et adjudication des travaux ;
- * Colmatage des fissures des routes communales, Sâles ;
- * Etude et mise en place d'un concept pour le traitement des archives communales ;
- * Mise en place de la GED (gestion électronique des documents) pour l'administration communale ainsi que les Conseillers communaux ;
- * Mise en place d'un nouveau site internet ;
- * Soutien dans le projet d'ouverture d'une crèche à ciel ouvert ;
- * Pose d'une plainte, à la suite de différents actes de vandalisme sur le territoire communal ;
- * Participation à une étude de géothermie profonde ;
- * Travaux de mise à niveau des connexions internet des écoles ;
- * Rencontre avec la direction de la Banque Raiffeisen afin de maintenir un bancomat dans la commune ;
- * Mise en place de différentes restrictions durant la période de sécheresse et étude d'un concept „Economie d'énergie – Mesures d'urgence“ ;
- * Reprise de l'Inter-Sociétés par la commune ;
- * Travaux préparatoires pour la réfection du Bâtiment de la Rosaire 31
- * Etablissement et traitement du questionnaire relatif aux besoins en place d'accueil extrafamilial pour les enfants de 0 à 4 ans ;
- * Participation à différentes séances en vue de la mise en place du bataillon Secours Sud fribourgeois (Ambulances et Pompiers) ;
- * Participation à l'assemblée constitutive de l'Association des communes du bassin versant de la Glâne et de la Neirigue (ABVGN) ;
- * Participation à diverses Assemblées (EMS de la Sionge, Association Régionale de la Gruyère (ARG), Association Intercommunale Sports en Gruyère (AISG), Option Gruyère, Gruyère Tourisme, CO de la Gruyère, Triage forestier de la Sionge, etc.) ;
- * Participations à différents événements : 20ème anniversaire de la Bibliothèque Matulu, 50^{ème} anniversaire de l'AVGG, visite de la STEP de Romont (AIMPGPS) ;
- * Diverses prises de positions : avant-projet de loi modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs, stratégie d'éducation numérique cantonale de l'école obligatoire et spécialisée, avant-projet de la loi modifiant la loi sur les eaux, avant-projet de loi modifiant la loi sur l'énergie, avant-projet de règlement sur la mobilité, avant-projet de loi modifiant la loi entre les rapports des Eglises et l'Etat ;
- * Visites des nonagénaires de la commune : Madame Marie-Jeanne Descloux (Romanens) et Monsieur Louis Guillet.

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 13 DÉCEMBRE 2022

**Les citoyennes et citoyens de la commune de Sâles sont convoqués à
l'assemblée communale qui se tiendra le**

**mardi 13 décembre 2022 à 20h
à la salle polyvalente La Lisière à Sâles**

Tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 10 mai 2022
(Le procès-verbal ne sera pas lu en assemblée ; il est à disposition à l'administration communale et sur le site internet)
2. Présentation du nouveau Conseiller communal, Monsieur Sébastien Frossard, remplaçant de Monsieur Grégoire Savary
3. Budget communal 2023
 - 3.1 Présentation du budget de résultats et du budget des investissements
 - 3.2 Préavis de la commission financière
 - 3.3 Augmentation de la contribution immobilière ainsi que du taux d'imposition
 - 3.4 Présentation, préavis et approbation des nouveaux investissements :
 - 3.4.1 Réfection du toit de la Halle d'exposition Agencement Magnin SA
 - 3.4.2 Rénovation de l'Auberge de la Couronne
 - 3.5 Vote final du budget de résultats et du budget des investissements
4. Présentation du plan financier 2023-2027
5. Adoption du règlement communal relatif à l'attribution des parchets communaux
6. Réception des citoyens et citoyennes, nés en 2004
7. Divers

Tous les documents relatifs aux objets portés à l'ordre du jour de l'assemblée communale sont à disposition au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (mentionnées en page 2) ainsi que sur le site internet.

Le Conseil communal de Sâles



CITOYENS ET CITOYENNES, NÉS EN 2004

16 jeunes, nés en 2004, ont atteint ou atteindront leur majorité en 2022.

Afin de marquer officiellement leur entrée dans la vie civique, le Conseil communal a porté à l'ordre du jour de l'assemblée communale l'accueil de ces nouveaux citoyens.

BEAUD Maurane
DUCHOUD Galdric
ET-TRAIZY Hasnaa
FAVRE Quentin
GUISOLAN Simon
LERESCHE Zoé

MENOUD Amaëlle
MENOUD Camille
MENOUD Lukas
OBERSON Emma
PASQUIER Théo
RUFFIEUX Thibault

SCHMIDT Audrey
SEYDOUX Coralie
WICHT Laura
ZBINDEN Justin

RÉSUMÉ DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 10 MAI 2022

55 citoyens et citoyennes étaient présents lors de l'assemblée communale du mardi 10 mai 2022.

Comptes communaux 2021

Les comptes communaux 2021 ont été approuvés, avec un déficit de CHF 186'229.12 pour le fonctionnement. Les investissements se soldent avec un excédent de produits de CHF 18'944.—.

Investissement complémentaire 2022

Comme expliqué dans le dernier bulletin communal, la Route du Rontet est en mauvais état et dangereuse pour les usagers. Actuellement, les fondations ne nécessitent aucune réfection, cependant une restauration du tapis est fondamentale.

Ce projet a été accepté, selon le plan de financement de la page 10 de « Les quatre font La Une », du mois d'avril dernier.

Renouvellement de l'organe de révision 2022-2024

Le mandat de la fiduciaire Gefid Conseils SA, à Marly, organe de révision pour 2019-2021 a été renouvelé pour les trois prochaines années.

Nomination d'un cinquième membre à la commission financière

Monsieur Jean-Marc Piguet, ancien Syndic de Sâles, est nommé cinquième membre à la commission financière.

Nomination d'un remplaçant à la commission du territoire et énergie

Madame Sylviane Girard ayant déménagé, Monsieur Frédéric Pasquier lui succède à ladite commission.

Modification des statuts de l'association des Ambulances du Sud fribourgeois ainsi que du Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG)

Comme expliqué dans « Les quatre font La Une » n° 50, l'association des Ambulances du Sud fribourgeois se verra modifiée en fin d'année, ce qui entraîne une modification de statuts, qui fût acceptée.

Il en a été de même pour le Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG).

POPULATION AU 1^{ER} NOVEMBRE 2022

Nombre d'habitants : **1'441**

Maules :	349	Rueyres-Treyfayes :	172
Romanens :	308	Sâles :	612



Association de la maternelle « Les Lapins Bleus »

La maternelle se réjouit d'accueillir vos enfants à la prochaine rentrée.

Inscriptions possibles jusqu'au 31 août 2023. Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la commune de Sâles.

DU CHANGEMENT À LA COMMUNE

Mot de Monsieur Grégoire Savary

Chères citoyennes, chers citoyens,

En janvier 2021, je me suis proposé pour l'élection communale du 7 mars 2021 avec la liste indépendante « Nouvelle vague » : grâce à votre grand soutien, j'ai été élu pour la législature 2021-2026.

Après une année au sein du Conseil communal, j'ai décidé de mettre fin à mon mandat au 30 juin 2022.

Il est, pour moi, important d'être transparent envers vous sur les raisons qui m'ont poussé à cette décision, pas simple à prendre...

D'entrée, je peux vous assurer que ce n'est pas dû à une mauvaise entente au sein de l'Exécutif car l'ambiance est très bonne, nous avons formé, jusqu'ici, une équipe tirant à la même corde et ayant un respect mutuel envers chacun.

Plusieurs facteurs inattendus au sein de mon entreprise agricole ont fait que mon temps à consacrer à la commune de Sâles s'est considérablement réduit, sans compter sur le fait que ma famille s'est agrandie avec l'arrivée d'une petite fille.

Cette décision n'était pas facile à prendre car je suis une personne qui tient ses engagements et qui n'aime pas « faire les choses à moitié ». Malheureusement, je me suis rendu compte que je n'arrivais pas à suivre le rythme et que ma charge de travail, entre mon entreprise et la commune, était trop élevée pour moi.

Certains penseront que c'est une décision courageuse et beaucoup d'autres penseront que c'est un manque de volonté. Pour ma part, ce fût une décision difficile car j'ai eu un grand plaisir à contribuer au quotidien de ma commune. Les différents dossiers que j'ai eu à traiter au cours de cette dernière année, les comités auxquels j'ai participé comme au sein de l'AVGG, de l'AIMPGPS, d'Option Gruyère, du projet de la revitalisation de la Sionge, etc. m'ont grandement appris.

Présentation du successeur de Monsieur Grégoire Savary

Nous avons le plaisir de vous présenter notre nouveau collègue, entré en fonction le 1^{er} juillet 2022 :



Monsieur Sébastien Frossard

domicilié à Romanens, 50 ans, marié, 4 enfants et agriculteur.

Monsieur Frossard a repris les dicastères suivants :

* déchetterie, eau, endiguements, épuration et parchets communaux.

Tous nos vœux de réussite dans ce nouveau défi lui sont formulés !

Ce que je retiens de cette année, c'est que d'être Conseiller communal demande énormément d'implication et la Commune demeure une entité qui n'est pas facile à gérer, puisque nous ne pouvons satisfaire toutes les demandes.

La critique devient facile et il faut savoir l'accepter tout en essayant de faire du mieux que l'on peut avec nos compétences, qui sont parfois faibles par rapport aux différentes lois, qui deviennent toujours plus compliquées. Ces lois qui, en plus de l'aspect financier nous empêchent souvent d'accepter vos requêtes, démarches ou autres, ce qui augmente le nombre de recours sur nos décisions, bien que nous ne puissions pas choisir une autre option.

Dans notre société, la confiance envers les entités publiques est de plus en plus mise à mal. Cependant, je vous demande de ne pas oublier que la commune est au bas de l'échelle politique et que la marge de manœuvre des Conseillers communaux devient faible. Ces derniers ne décident pas de tout et se retrouvent, souvent, les mains liées, malgré la volonté de changer les choses.

Pour terminer, je voudrais remercier mes collègues du Conseil communal ainsi que le personnel de l'administration pour la bonne collaboration au cours de cette année passée. Nous avons formé un groupe uni, ouvert à la discussion et avec des idées terre à terre. Merci aussi à vous tous, chères citoyennes, chers citoyens, pour la confiance accordée.

Au plaisir de vous revoir lors des événements villageois.

Grégoire Savary

Le Conseil communal remercie Monsieur Savary pour son engagement auprès de la commune et lui réitère ses meilleurs vœux pour la suite.

BUDGET 2023

Augmentation de la contribution immobilière ainsi que du taux d'imposition

Lors de la première lecture du budget en séance de Conseil communal, celui-ci bouclait avec une perte de CHF 481'000.—, soit une dégradation de CHF 156'000.— par rapport au budget 2022.

La comparaison avec le budget 2022, première année sous MCH2 (modèle comptable harmonisé 2), n'est pas aisée. Une partie des amortissements exigés au passage de la nouvelle comptabilité a été retraitée, en collaboration avec la fiduciaire, afin de neutraliser le compte « Postes non ventilables » de CHF 165'000.— qui avait été mis au budget 2022 pour compenser la différence de charges des nouveaux amortissements.

Globalement le passage à MCH2 n'a donc pas eu d'incidences notables sur le budget de fonctionnement. Lors de la présentation du budget 2022, nous vous avons rendu attentifs au fait que les charges étaient en constante augmentation alors que les produits étaient en diminution. La situation ne s'est pas améliorée pour le budget 2023.

Les variations par rapport au budget 2022 sont les suivantes :

- 0. Administration générale**
Budget stable
- 1. Ordre et sécurité publics, défense**
Augmentation à la suite de la nouvelle organisation des pompiers (Association Secours Sud Fribourgeois)
- 2. Formation**
Les charges liées en augmentation pour les écoles sont compensées par la diminution des charges du Conservatoire. Des frais supplémentaires pour l'achat de tableaux, nécessaires à l'enseignement, ont été mis au budget pour un montant de CHF 11'300.—.
- 3. Culture, sport et loisirs**
Budget stable
- 4. Santé**
Augmentation due à l'intégration des ambulances à l'Association Secours Sud Fribourgeois et augmentation des charges liées des chapitres 4120, 4210 et 4220
- 5. Prévoyance sociale**
Augmentation des coûts liés aux structures d'accueil de la petite enfance (crèches, accueil familial de jour)
- 6. Trafic et télécommunications**
Budget stable
- 7. Protection environnement et aménagement du territoire**
En diminution (pas de frais pour le cimetière par rapport à 2022)
- 8. Economie publique**
Légère augmentation des produits
- 9. Finances et impôts**
Revenus des impôts stagnants – Revenus des immeubles en baisse

Le coût réel du ménage communal se compose donc de charges à hauteur de CHF 6'434'000.—. Il convient de relever que ce ne sont pas les investissements qui grèvent notre budget, mais bien l'augmentation des charges liées, de frais fixes, des salaires, de l'énergie, des nouvelles exigences, et que les produits, principalement les impôts, stagnent ou diminuent.

Dans le but de trouver l'équilibre financier demandé par la loi sur les finances communales (LFCo), des mesures ont été prises : en collaboration avec la commission financière, le Conseil communal a décidé d'augmenter le taux de la contribution immobilière ainsi que le coefficient d'impôt, comme suit :

1) Contribution immobilière à 2‰

Actuellement, le taux appliqué sur la valeur fiscale des immeubles de la commune de Sâles est de 1.3‰. À savoir que la moyenne de ce taux du district de la Gruyère est de 2.06‰. Le Conseil communal propose alors **d'augmenter ce chiffre à 2‰**, soit une augmentation de produit d'environ CHF 129'000.—.

2) Taux d'impôts à 86 %

La cote 2020 totale pour les habitants (personnes physiques) est de :

- * Sâles CHF 3'734'442.— (1'452 habitants à CHF 2'572.—)
- * District CHF 158'236'721.— (57'604 habitants à CHF 2'747.—)

Ceci démontre une différence CHF 254'100.— par rapport à la moyenne des communes gruériennes.

Alors que les personnes morales (entreprises) rapportaient encore CHF 582'167.85 en 2013, ces dernières ne contribuaient « plus que » CHF 70'825.— en 2020. Un montant de CHF 55'000.— a donc été budgété pour 2023.

Le passage à la comptabilité MCH2 a permis de sortir des réserves comptables conséquentes. Toutefois, cela n'apporte pas de liquidités supplémentaires.

Nous aurions pu prendre l'option de ne pas augmenter les impôts et de vivre sur nos réserves dégagées : il convient de relever que ces réserves sont essentiellement dues à un recalibrage de la cadence d'amortissements ainsi que de facteurs conjoncturels.

Afin de maintenir des finances communales saines, il est impératif de trouver des moyens financiers complémentaires. La vente de tout ou d'une partie de nos immeubles améliorerait, à court terme, les liquidités mais ne permettrait pas de trouver une situation pérenne.

Le budget présenté n'est pas équilibré : il annonce un déficit de CHF 120'604.—. Un coefficient d'impôt à 0.89% aurait permis d'atteindre l'équilibre.

Le Conseil communal est bien conscient qu'il n'y a pas de bon moment pour procéder à une augmentation d'impôts mais demande aux citoyens et citoyennes d'effectuer un effort important.

À titre d'information, les chiffres de la péréquation financière pour Sâles sont les suivants :

- * 2022 ressources : 78.39 IPF (indice du potentiel fiscal)
besoins : 99.40 ISB (indice synthétique des besoins)
- * 2023 ressources : 77.89 IPF (indice du potentiel fiscal)
besoins : 100.16 ISB (indice synthétique des besoins)

Vous trouverez, en pages suivantes, le tableau complet du budget 2023 ainsi que les investissements proposés.

Une explication encore plus précise vous sera fournie lors de la prochaine assemblée communale.

Le budget complet figure sur le site internet www.sales.ch et est à disposition au guichet communal, durant les heures d'ouverture.

Pilotage financier et nouveaux instruments

Trois règles de base (art. 20 LFCo) :

- * le budget du compte de résultat doit être équilibré ;
- * les coefficients et taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer cet équilibre ;
- * un excédent de charge n'est admis que si le capital propre, non affecté, permet de l'absorber.

En cas de déséquilibre (art. 21 LFCo) :

- * excédent de charge : grève le capital propre / augmente le découvert au bilan ;
- * excédent de revenus : augmente le capital propre / amortit le découvert au bilan ;
- * découvert au bilan doit être amorti au maximum sur cinq ans.

	MCH1	MCH2	
	Compte	Budget	Budget
	2021	2022	2023
ADMINISTRATION GENERALE	-428 265.00	-558 736.77	-552 802.83
Législatif et exécutif	-75 175.00	-95 730.00	-99 610.00
Services généraux	-353 090.00	-463 006.77	-453 192.83
ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	-63 291.95	-98 039.69	-119 483.15
Sécurité publique	0.00	0.00	0.00
Questions juridiques	-48 782.25	-64 734.00	-60 886.36
Service du feu	-1 100.00	-1 300.00	-26 103.00
Défense	-13 409.70	-32 005.69	-32 493.79
FORMATION	-1 742 997.10	-1 796 313.25	-1 735 192.55
Scolarité obligatoire	-1 483 269.70	-1 511 898.35	-1 456 820.40
Ecoles spécialisées	-224 727.40	-249 414.90	-243 372.15
Formation professionnelle initiale	-35 000.00	-35 000.00	-35 000.00
CULTURE, SPORT ET LOISIRS	-273 536.00	-378 170.54	-378 963.41
Culture, autres	-5 900.00	-16 020.00	-13 940.88
Sports et loisirs	-267 636.00	-362 150.54	-365 022.53
SANTÉ	-587 117.90	-646 365.90	-683 197.60
Hôpitaux, établissements médico-sociaux	-374 178.90	-408 448.50	-423 358.80
Soins ambulatoires	-210 716.00	-236 101.00	-258 473.60
Prévention	-800.00	-800.00	-500.00
Santé publique non mentionnée ailleurs	-1 423.00	-1 016.40	-865.20
PRÉVOYANCE SOCIALE	-656 108.75	-689 259.10	-704 557.70
Invalidité	-378 169.10	-402 014.80	-399 609.65
Vieillesse et survivants	-2 770.00	-9 170.00	-8 300.00
Famille et jeunesse	-52 008.95	-58 544.05	-82 334.00
Chômage	-24 497.00	-24 684.00	-24 684.00
Aide sociale et domaine de l'asile	-198 663.70	-194 846.25	-189 630.05
TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	-446 633.00	-460 423.22	-421 597.52
Circulation routière	-386 694.00	-396 973.22	-355 108.52
Transports publics	-59 939.00	-63 450.00	-66 489.00
PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	-130 014.35	-143 121.94	-120 948.14
Approvisionnement en eau	0.00	0.00	0.00
Traitement des eaux usées	0.00	0.00	0.00
Gestion des déchets	-40 986.00	-32 529.18	-32 595.18
Aménagements (cours d'eau)	-14 240.00	-19 542.85	-21 542.85
Protection des espèces et du paysage	-300.00	0.00	-500.00
Lutte contre la pollution de l'environnement	-36 000.00	-29 000.00	-29 000.00
Protection de l'environnement, autres	-2 966.00	-23 900.00	-910.00
Aménagement du territoire	-35 522.35	-38 149.91	-36 400.11
ÉCONOMIE PUBLIQUE	86 172.00	87 840.00	94 494.40
Agriculture	75 500.00	76 550.00	79 100.00
Sylviculture	15 172.00	15 790.00	19 894.40
Tourisme	-4 500.00	-4 500.00	-4 500.00
FINANCES ET IMPÔTS	4 183 064.00	4 357 742.15	4 501 643.90
Impôts	3 492 776.00	3 497 637.00	3 863 698.00
Péréquation financière intercommunale	387 206.00	407 132.00	403 254.00
Part aux recettes sans affectation, autres	116 675.00	114 640.00	117 325.00
Administration de la fortune et de la dette	185 907.00	172 098.00	116 866.90
Redistributions	500.00	500.00	500.00
Postes non ventilables	0.00	165 735.15	0.00
RESULTAT FONCTIONNEMENT	-58 728.05	-324 848.26	-120 604.60
Charges	6 189 350.65	6 282 733.00	6 434 279.70
Produits	6 130 622.60	5 957 884.74	6 313 675.10
Résultat exercice	-58 728.05	-324 848.26	-120 604.60

INVESTISSEMENTS 2023

Halle d'exposition Agencement Magnin SA

Avoir son propre toit constitue le rêve de beaucoup de monde mais encore faut-il qu'il soit en bon état... Or, toute toiture vieillit. Parfois, on remarque qu'elle nécessite un coup de jeune : il fait trop chaud en été, trop froid en hiver, des courants d'air sont ressentis, etc. Malheureusement, la Halle d'exposition de l'Agencement Magnin SA (bâtiment communal) n'a pas été épargnée ; les intempéries de ces deux dernières années ont démontré la vieillesse de la toiture et ses faiblesses. Les inondations d'eau à l'intérieur du bâtiment par siphonnage (aspiration par différence de pression) de la toiture ont été les principales causes des dégâts obligeant, aujourd'hui, à refaire entièrement la toiture de ce bâtiment.

Le Conseil communal vous propose donc de voter le crédit d'investissement suivant, financé par un emprunt bancaire à raison de CHF 90'000.— :

Plan de financement

Démontage de la toiture existante	CHF	10'000.—
Pose de la nouvelle toiture	CHF	55'000.—
Réfection des acrotères, des chenaux et de l'étanchéité	CHF	15'000.—
Divers & Imprévus 20%	CHF	<u>16'000.—</u>
Investissement total TTC :	CHF	<u>96'000.—</u>

Coûts annuels occasionnés

Intérêts emprunt bancaire (2.1% de CHF 90'000.—)	CHF	<u>1'890.—</u>
Total des frais annuels	CHF	<u>1'890.—</u>



Stéphane Baechler – Vice-Syndic

Auberge de la Couronne

En date du 31 mars 2022, le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires SAAV a effectué une vérification de la conformité des locaux, équipements et installations.

Ce contrôle a permis de mettre en évidence six manquements que nous pouvons appeler „simples“ et dont vous trouverez un extrait du rapport (photo), ci-dessous :

MANQUEMENTS CONSTATÉS - Locaux, équipements et appareils	MESURES ORDONNÉES
1. Cuisine: <ul style="list-style-type: none"> • Présence d'une fissure au plafond de la cuisine. • Peinture du plafond de la cuisine écaillée par endroits, notamment vers la porte de l'économat. • Présence de trous dans le carrelage mural. • Portes et encadrement des portes ainsi que seuils abîmés. • Absence de joints à la plaque métallique sous la fenêtre côté économat. • Carrelage du sol abîmé par endroits, spécialement vers les plonges. • Joints entre les carreaux de sol abîmés et/ou absents. • Joints sol-équipements abîmés, notamment autour du piano. 	<p>Vous rénovez les surfaces murales, le sol et le plafond ainsi que les cadres de porte et seuils de manière à ce qu'ils soient sans fissure ni trous, lisses, facilement nettoyable et désinfectable au besoin.</p> <p>Vous remplacez les joints usagés.</p>
2. Economat: <ul style="list-style-type: none"> • Escaliers donnant de la cuisine sur l'économat abîmés par endroits. • Surfaces murales et plafond abîmés par endroits. 	<p>Vous rénovez l'économat de manière à ce que les escaliers, les surfaces murales et le plafond soient sans fissure, lisses, facilement nettoyable et désinfectable au besoin.</p>
3. Cuisine: <ul style="list-style-type: none"> • Machine à laver la vaisselle ainsi que les paniers sont abîmés par endroits. • Armoires en bois abîmés par endroits, y compris en ce qui concerne les tabliers intérieurs. • Présence d'aggloméré apparent à la table mobile. • Supports en bois de différents équipements abîmés par endroits. • Tablette du piano côté fenêtre pas fermée. • Présence de prises électriques abîmées. 	<p>Vous remplacez ou rénovez les éléments cités de manière à ce qu'ils soient sans fissures, lisses, facilement nettoyables et désinfectable au besoin.</p>
4. Cuisine: <ul style="list-style-type: none"> • Les grilles dans le frigo Diamond sont rouillées par endroits. <p>Buffet:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le fond du buffet sous les tiroirs est rouillé. Présence également de vert de gris et de traces d'humidité. 	<p>Vous rénovez les éléments cités à gauche.</p>
5. Cuisine: <ul style="list-style-type: none"> • Fortes coulures de graisse à l'intérieur et vers le canal de sortie de la ventilation au-dessus de la zone de cuisson. 	<p>Vous vérifiez le bon fonctionnement du système d'aspiration des vapeurs et prenez les mesures nécessaires afin d'éviter la présence de coulures.</p>
MANQUEMENTS CONSTATÉS - Locaux, équipements et appareils	MESURES ORDONNÉES
6. Cuisine: Présence de 2 lavabos et d'un lave-vaisselle. Il manque un lavabo pour le lavage des denrées.	<p>Vous équipez la cuisine d'un lavabo réservé pour le lavage des denrées alimentaires.</p>

Comme vous avez pu lire, d'après les nouvelles normes d'hygiène, il est nécessaire de définir deux zones bien distinctes, soient une dite de « Préparation des plats » et une autre de « Lavage » afin que le produit, prêt à être servi, ne soit pas en conflit avec les déchets et/ou la vaisselle sale. De plus, une ventilation d'évacuation d'air vicié (air pollué) avec récupération de chaleur ainsi qu'une ventilation d'amenée d'air frais font, actuellement, défaut.

En prenant acte des carences citées, un projet de rénovation totale de la cuisine a été élaboré, tout en y implantant un nouveau séparateur à graisse qui, de par son volume, impose une installation enterrée, à l'extérieur du bâtiment.

L'installation de ventilations impose deux complications. Tout d'abord, la pose d'un monobloc pour la

récupération de chaleur qui, émettrice de bruit et à proximité d'une zone résidentielle à faible densité, oblige à l'implanter à l'intérieur, dans les anciens locaux sanitaires de la halle de gym dudit bâtiment.

De plus, l'extraction évacuant de l'air vicié de cuisine oblige la sortie d'air en toiture, soit un mètre plus haut que le faîte.

Ci-après, vous trouverez le plan de financement pour la réfection de cette première pièce :

1. Cuisine et ses installations techniques

Plan de financement

Travaux préparatoires, démolition, déchets	CHF	26'000.—
Excavation	CHF	15'000.—
Gros oeuvre 1 (maçonnerie, charpente)	CHF	50'000.—
Gros oeuvre 2 (fenêtre, peinture, plâterie)	CHF	28'000.—
Installations techniques CVS, électricité	CHF	91'500.—
Agencement de cuisine	CHF	150'000.—
Aménagements intérieurs (menuiserie)	CHF	5'000.—
Aménagements intérieurs (chapes et revêtements)	CHF	20'000.—
Aménagements extérieurs	CHF	10'000.—
Frais secondaires	<u>CHF</u>	<u>10'300.—</u>
Investissement total TTC :	<u>CHF</u>	<u>405'800.—</u>

Des travaux sont également prévus pour le café, la grande salle, l'appartement de fonction ainsi que les locaux annexes.

Ces derniers consistent en un simple rafraîchissement à savoir :

Rez-de-chaussée

- * réparation du carrelage fissuré/cassé aux WC ;
- * réparation du faux-plafond ;
- * redoublure du bar existant ;
- * peinture.

Grande salle

- * réparation du carrelage abîmé ;
- * mise en place d'une nouvelle séparation anti-feu entre la partie appartement et locaux annexes ;
- * remise en état de la petite salle du comité à l'étage ;
- * peinture.

Appartement de fonction

- * réparation de certains sols ;
- * enlèvement de la tapisserie pour faire place à un crépis ;
- * peinture.

Ensemble des locaux

- * remise en état des installation de chauffage, sanitaire, ventilation et électricité.

Vous trouverez, en page suivante, le plan de financement pour la réfection de cette seconde partie du bâtiment.

2. Café, grande salle, appartement de fonction et locaux annexes

Plan de financement

Gros oeuvre 2 (fenêtres, peinture, plâterie)	CHF	77'000.—
Installations techniques CVS, électricité	CHF	26'000.—
Agencement du café et du bar à l'étage	CHF	14'000.—
Aménagements intérieurs, parois, plafonds	CHF	2'500.—
Aménagements intérieurs, chapes, revêtements	CHF	<u>36'800.—</u>
Investissement total TTC :	CHF	<u>156'300.—</u>

Le Conseil communal vous propose donc de voter un crédit d'investissement dont l'entier sera financé par un emprunt bancaire, comme suit, pour cet établissement communal, important au sein de notre petit village :

1. Cuisine et ses installations techniques (détaillé ci-dessous)	CHF	405'800.—
2. Café, grande salle, appartement de fonction et locaux annexes (détaillé ci-dessus)	CHF	156'300.—
3. Nettoyage du bâtiment	CHF	5'000.—
4. Honoraires architecte, ingénieur et géomètre	CHF	102'900.—
5. Divers et imprévus (env. 20% du CFC 1+2)	CHF	<u>120'000.—</u>
Investissement total complet TTC :	CHF	<u>790'000.—</u>

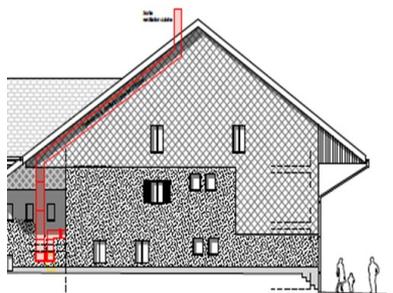
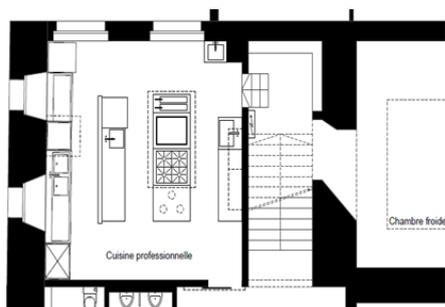
Coûts annuels occasionnés

Intérêts emprunt bancaire (2.1% de l'entier de l'investissement)	CHF	<u>16'590.—</u>
Total des frais annuels :	CHF	<u>16'590.—</u>

À savoir que la commune de Sâles a acquis, il y a exactement 120 ans, cet établissement pour le prix de CHF 90'000.—.

À l'époque déjà, la nécessité d'en être propriétaire, en raison du changement trop fréquent de tenants, s'était imposée. Les normes d'hygiène ainsi que les contraintes énergétiques font que les investissements à réaliser sont importants, mais conformes avec les investissements réalisés dans d'autres établissements communaux ; la grandeur du bâtiment, notamment, accentue ces coûts.

Première ébauche de projet en images



Stéphane Baechler, Vice-Syndic

TRAVAUX EN COURS

Bâtiment administratif - La Rosaire 31

Les travaux préparatoires pour la réfection du bâtiment administratif sont bien entamés ; les plans d'exécution sont terminés.

Actuellement, les soumissions pour les travaux d'ingénierie, prévus en décembre 2022, sont en cours de réception. L'envoi des soumissions pour tous les autres travaux s'effectuera en janvier 2023, pour un début de chantier au printemps prochain.

Le Conseil communal a bon espoir que ces derniers soient terminés d'ici à l'automne 2023.

Ancienne école de Sâles

La commission de bâtisse, constituée du Conseil communal ainsi que de Monsieur Joris Pasquier, de JORIS PASQUIER ARCHITECTES SA, s'est réunie à plusieurs reprises. Des appartements de qualité, tout en respectant les finances communales, seront proposés à la population.

Le projet initial, composé de deux 5.5 pièces (112 m² et 119 m²) au rez-de-chaussée, deux 2.5 pièces (38.5 m² et 44.5 m²), deux 3.5 pièces (63.5 m² et 72 m²) au premier étage ainsi que deux 2.5 pièces (65.5 m² et 71.5 m²) sous les combles, est en phase de finalisation ; le dossier de mise à l'enquête préalable devrait être envoyé au Service des constructions (SeCA) en cette fin d'année.

Stéphane Baechler, Vice-Syndic

Route du Rontet

Les travaux de la Route du Rontet ont été adjugés à l'entreprise JPF Construction SA, qui a débuté son mandat le lundi 7 novembre dernier.

Cependant, au vu des températures (automne/hiver), il n'est pas possible de poser le tapis cette année ; ce travail sera effectué au printemps prochain. À noter que la période sans tapis permet la stabilisation du revêtement et réduit le risque de fissures sur le nouveau.

Traversée de Romanens avec la construction d'un nouveau trottoir

Comme évoqué dans les « Quatre font la Une » du printemps dernier (journal N° 50), différentes étapes préliminaires sont nécessaires avant le début des travaux.

À l'heure où ces lignes sont écrites, les soumissions sont en cours d'évaluation par le Bureau d'ingénieurs Sabert SA ; l'entreprise ayant présenté l'offre la plus avantageuse économiquement se verra attribuer le marché.

Ayant rencontré quelques complications dans la préparation de ce dossier, le début des travaux est prévu pour 2023 (contrairement à ce qui avait été annoncé).

La première étape consistera à préparer la déviation par le Chemin de la Grotte, avec une reprise légère de la partie gravelée.

De plus amples informations seront données au cours des travaux.

Sébastien Esseiva, Conseiller communal

PARCHETS COMMUNAUX — ÉTABLISSEMENT D'UN RÈGLEMENT

À l'instar de nombreuses communes fribourgeoises, le Conseil communal vous propose de voter un règlement relatif à l'attribution des parquets communaux.

Au sens dudit règlement, un parquet communal est une terre agricole, propriété de la commune, dont la nature sert uniquement à un usage agricole.

Afin d'obtenir une de ces terres, le candidat devra être reconnu comme exploitant agricole auprès du Service de l'agriculture (SAgri) et avoir son domicile légal ainsi que fiscal à Sâles.

Il devra prouver qu'il exploite lui-même ses propres terres et uniquement dans le but agricole, les parquets ne pourront être utilisés comme culture pérenne.

Les UMOS (unité de main d'œuvre standard) des agriculteurs doivent être égaux ou plus élevés que 0.5, tandis que la SAU exploitée (superficie agricole utilisée) d'au moins 600 ares.

Le but de ce règlement est de faciliter l'attribution des terrains agricoles communaux et ce, de manière équitable, pour une durée de 6 ans (à réattribuer à la fin du contrat).

Les agriculteurs ont été avertis du présent règlement en date du mardi 8 novembre dernier, lors d'une séance d'informations à ce sujet.

Le présent règlement est à disposition auprès de l'administration communale ainsi que sur le site internet de la Commune. Il fera l'objet d'une brève présentation en assemblée, où il devra être voté : le Conseil communal préavise favorablement l'acceptation de ce dernier.

Pour tout renseignement complémentaire, Monsieur Sébastien Frossard, Conseiller communal en charge de l'agriculture, se tient à votre disposition (079 473 61 65 ou sebastien.frossard@sales.ch).

Sébastien Frossard, Conseiller communal

ABAISSEMENT DE LA VITESSE SUR LA ROUTE DE LA JORETTA



L'activité de notre zone industrielle ayant nettement augmenté ces dernières années, amène indéniablement une accumulation du trafic, débouchant sur la Route de la Joretta.

Après une ultime demande, courant 2022, auprès du Service des ponts et chaussées (SPC) pour abaisser la vitesse à 60 km/h entre le rond-point de la route cantonale (croisées de Sâles) et l'extrémité Nord de la déchetterie, cette dernière fût enfin acceptée.

La nouvelle signalisation devrait être installée d'ici à la fin de l'année en cours ; merci donc d'y prêter attention et de ralentir votre conduite, pour la sécurité de tous, automobilistes, cyclistes et piétons.

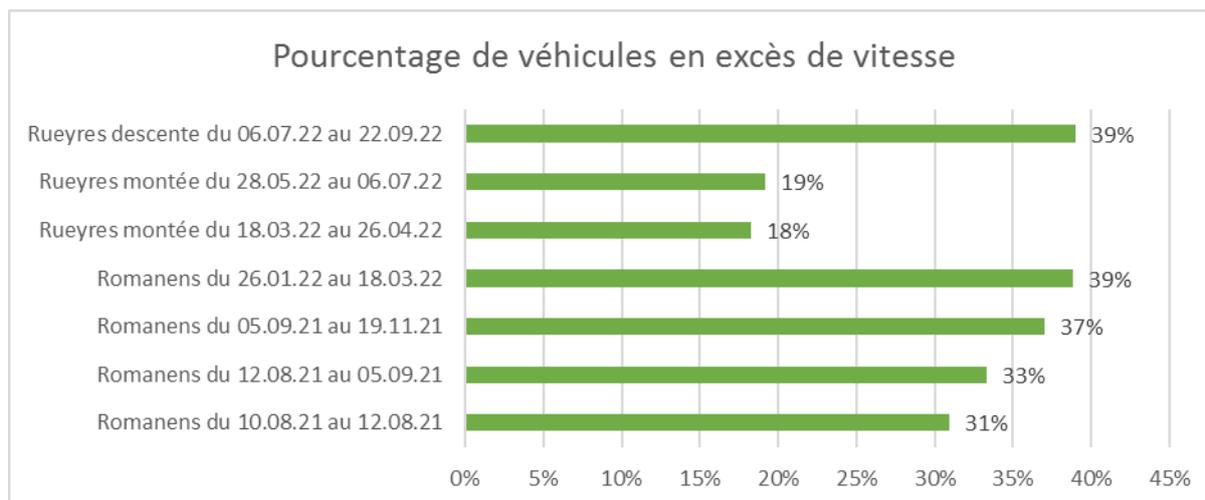
Sébastien Esseiva, Conseiller communal

RADAR PÉDAGOGIQUE

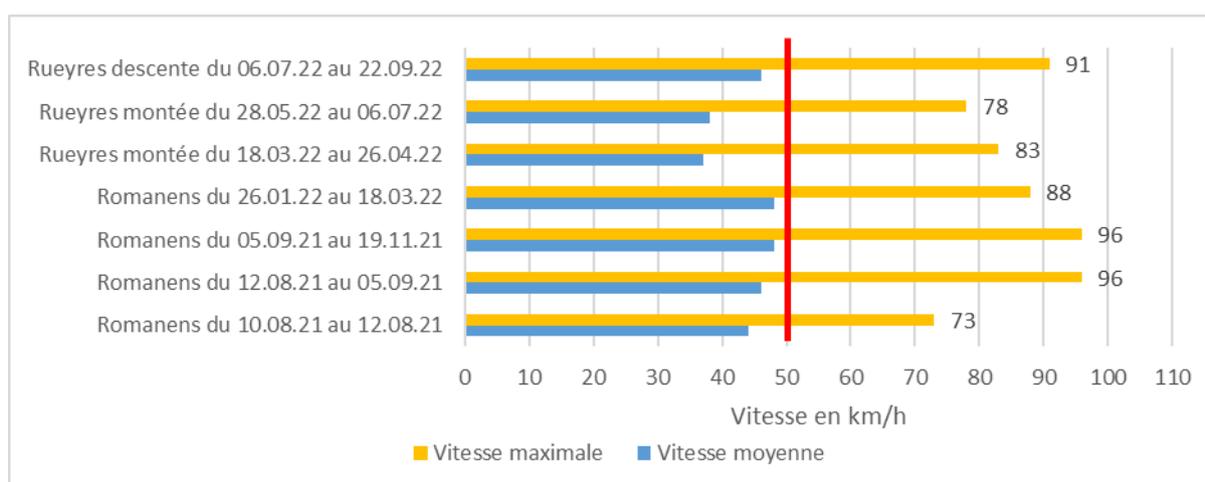
Vous l'aurez aperçu – nous l'espérons avec un sourire vert – notre radar pédagogique est en place depuis plus d'un an.

Divers emplacements sont prévus dans les 4 villages : aux routes de Romanens, de Rueyres, des Condémines, à la priorité de droite au niveau de la croisée des Routes de la Rosaire, de Maules et de Romanens.

Les résultats vous sont présentés ci-après. Les tristes records reviennent à Rueyres-Treyfayes où 39% des véhicules ne respectent pas la limitation en descente. Le même constat est visible pour Romanens, entre janvier et mars 2022.



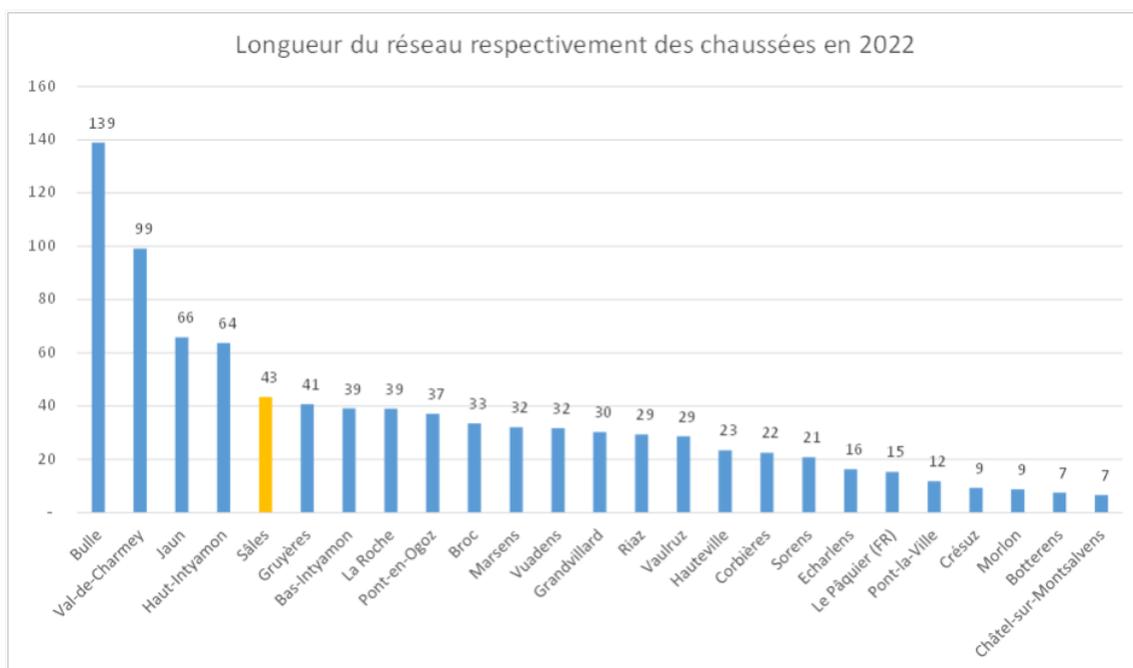
Plus alarmant, les pointes de vitesse s'approchent des 100 km/h, notamment au niveau du miroir près de la grotte de Romanens, dans un virage où la visibilité est faible. Il devrait être inutile de préciser que ce type de records n'amènent aucune gloire, ni célébrité, ni même un gain de temps, mais plus couramment le désespoir et le deuil.



Sébastien Esseiva, Conseiller communal

ROUTES COMMUNALES ET GRILLES D'EAUX CLAIRES

Comme vous pouvez le voir ci-dessous, notre commune dispose du cinquième réseau routier, à sa charge, le plus important du district avec ses quelques 43 kilomètres de routes communales et, comme corollaire, des frais d'entretien et de déneigement conséquents.



Ces lignes souffrent en raison du trafic toujours plus important et d'une météo parfois peu clémente.

En effet, les véhicules sont de plus en plus nombreux et lourds, notamment les engins agricoles ainsi que les bus de ligne. À savoir que le passage d'un seul bus équivaut à 10'000 voitures.

De plus, comme vous l'aurez sans doute remarqué, les orages deviennent plus fréquents et violents : en quelques minutes seulement, ils charrient tout sur les routes et obstruent les grilles des eaux claires, causant quelques inondations.

Le nécessaire est fait pour que tout se passe au mieux, bien que notre employé de voirie doive faire face à une lourde charge de travail. Le Conseil communal demande donc à la population d'être compréhensive et, à chaque utilisateur constatant des gargouilles bouchées, d'entreprendre le nécessaire afin d'éviter des inondations évitables. Ce dernier rappel que les usagers de la route ont également leur part de responsabilité avec sa propreté.



Le Conseil communal vous souhaite de rester vigilant sur les routes en cas d'orage et ce même quelques heures après. Cela ne vaut pas seulement pour les routes de notre Commune, ni uniquement pour les inondations. Les dangers après un orage sont nombreux (chute d'arbres ou de branches, objets sur la chaussée, etc.).

Le Conseil communal

MESSAGE DU CONSEIL DES PARENTS

Postes à repourvoir au sein du Conseil

Avec l'entrée en vigueur de la loi scolaire (art. 31 LS) et son règlement d'exécution (art. 58 à 61 RLS), le Conseil communal, en collaboration avec la Directrice d'établissement, a mis en place un Conseil des parents en 2019.

Le Conseil des parents est composé de dix membres dont six parents d'élèves (trois parents domiciliés à Sâles ainsi que trois à Vulruz), de la Directrice d'établissement, d'un représentant du corps enseignant ainsi que des deux Conseillers communaux de Sâles et Vulruz, en charge des écoles.

Pour faire suite à la démission, au 31 juillet 2023, de deux parents domiciliés sur la commune de Sâles, nous recherchons deux nouveaux successeurs, dès le 1^{er} août 2023.

Les personnes intéressées doivent, obligatoirement, avoir au minimum, un enfant scolarisé au sein du cercle scolaire de Sâles-Vulruz.

Les tâches suivantes sont dévolues :

- * échanger des informations et des propositions sur l'établissement scolaire, la collaboration entre la commune, l'école et les parents, ainsi que sur le bien-être des élèves et leurs conditions d'étude ;
- * défendre les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves de manière générale ;
- * exécuter ou organiser des actions ou des tâches en lien avec la vie de l'établissement scolaire, en coordination avec la direction de l'école et les communes.

Le Conseil des parents n'a aucune compétence décisionnelle ; il n'est que consultatif.

Les parents souhaitant rejoindre le Conseil sont priés d'adresser une brève motivation par courriel à commune@sales.ch ou par courrier à Administration communale, Conseil des parents, Route de la Rosaire 31, 1625 Sâles, **jusqu'au 20 décembre 2022**.

Le choix des parents se fera par le Conseil communal de Sâles, selon les critères figurant sur le règlement scolaire (art. 9 al.3), consultable sur le site internet ou à l'administration communale, durant les heures d'ouverture.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Madame Marie-Chantal Pasquier, Conseillère communale en charge des écoles (marie-chantal.pasquier@sales.ch ou 026 917 82 96)

À la recherche d'un petit job ?

Le conseil des parents de Sâles-Vulruz souhaite mettre en relation des personnes désireuses d'aider les élèves de nos villages, à la recherche d'un appui scolaire.

Vous avez des aptitudes pédagogiques, la capacité à mettre en confiance, un intérêt pour l'enseignement et de la patience, que vous soyez étudiants, parents, grands-parents ou autre, annoncez-vous directement à conseildesparents@sales.ch.

Votre travail consistera, selon vos capacités et votre formation, à aider un ou plusieurs enfants en assurant la révision des connaissances transmises à l'école et/ou un soutien aux devoirs.



Vos coordonnées seront publiées sur le site internet de l'école afin de permettre aux parents de prendre contact avec vous.

Un grand MERCI pour votre soutien !

Le Conseil des parents

« COUP DE BALAI » PAR LE CERCLE SCOLAIRE SÂLES-VULRUZ

Sous un magnifique soleil de mars, Bob Morlon a pointé ses lunettes dans la cours d'école de Sâles, puis dans celle de Vulruz. Il a pu constater que les enfants étaient déjà bien au fait de l'importance de récupérer leurs déchets et de les éliminer correctement, pour leur bien, celui de la nature ainsi que des animaux.

Plus de 200 élèves du cercle scolaire se sont alors mis en route pour sillonner les villages et leur offrir un « coup de balai » pour entamer la belle saison. Bidons à la main et bonne humeur en bandoulière, c'est parti pour la matinée ! Qui trouvera le déchet le plus gros ou le plus bizarre ?... les commentateurs vont bon train... « trop dégueux... », « beuuuuuurk », « même nous on sait qu'on ne doit pas mettre les déchets par terre », « ah mais les cochons », etc...

Tout le monde s'est alors retrouvé à La Lisière pour faire le bilan de cette matinée : des papiers, des mégots (plus de 9'000 quand même...) des chaînes, des chaussures,... et un vélo qui pourra, peut-être, retrouver son propriétaire !

Les enfants ont alors présenté leur travail à Bob Morlon, tout en entonnant sa chanson « Poubelman », en canon...une première paraît-il !

Un grand MERCI à tous ceux qui ont œuvré pour cette journée : le Conseil des parents, le corps enseignant, les parents accompagnants, les communes et les employés communaux, les villageois ayant offert un verre d'eau ou un coin d'ombre, Bob Morlon et bien sûr,...les enfants, pour leur enthousiasme !

Ces derniers comptent désormais sur vous tous pour poursuivre ces efforts !!



Le Conseil des parents

MESSAGE DE LA COMMISSION SENIORS

Sentier de l'abbé Bovet

Voilà maintenant plusieurs mois que la Commission seniors travaille sur la réalisation d'un sentier sur le thème de l'abbé Bovet.

Balade intergénérationnelle, rythmée par des panneaux retraçant la vie de Monsieur Joseph Bovet, enfant du village, pionnier de la musique populaire. Il représente le père des chanteurs de la Suisse entière ; sa musique a influencé et influence toujours l'art choral. Elle valorise, notamment, le pays de Fribourg, les vanils, les chalets, ainsi que les armaillis.

Ce sentier, d'une boucle de 2.6 km à travers le village de Sâles, offrira une plus-value de qualité pour vous, habitants de notre commune ainsi que des environs et des touristes.

Il sera aménagé de bancs ainsi que de panneaux didactiques et sera accessible à tous et ce, toute l'année.

La réalisation de ce projet est en cours et se fait grâce à une collaboration avec des professionnels pleinement engagés : Madame Anne Philipona, historienne, travaille sur la rédaction des textes, Monsieur Olivier Collaud, typographe, apporte son soutien pour l'aspect visuel et, Monsieur Raphaël Pache, prépare une sculpture de l'abbé Bovet. Petit à petit, d'autres professionnels viendront rejoindre cette aventure.

L'inauguration du Sentier est prévue le samedi 17 juin 2023, où le Kiosque à Musiques sera présent. L'ensemble de la population de la Commune de Sâles y sera convié en temps opportun.

La Commission seniors consacre actuellement du temps afin de regrouper les fonds nécessaires à l'aboutissement de ce Sentier et espère vivement que de nombreux partenaires suivront cette envie de faire revivre un personnage incontournable de l'histoire de la région.

De plus amples informations quant à l'avancée de ce projet vous seront données au printemps 2023.

Café, rencontre et partage

À la suite des retours positifs des personnes présentes aux derniers Cafés, rencontre et partage, cette activité sera, à nouveau, proposée le jeudi 2 mars 2023, à la Scierie à Maules, de 14h à 16h30. Sentez-vous libres de votre heure d'arrivée et de départ !

Marche de printemps

La prochaine marche de printemps aura lieu le mardi 25 avril 2023. La Commission seniors vous donne rendez-vous à 9h sur la place de la Couronne, à Sâles, afin de regrouper les voitures pour se rendre sur le point de départ de la marche. Le parcours ainsi que le rythme seront adaptés en fonction des personnes présentes. N'hésitez donc pas à y participer, elles sont organisées pour vous, seniors de notre Commune !

Au plaisir de vous revoir !

La Commission seniors

SÉANCE PUBLIQUE — DISCUSSION SUR LA GOUVERNANCE RÉGIONALE

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) a lancé une grande réflexion sur la gouvernance des régions.

Un premier rapport établissant la situation actuelle et les pistes à étudier a été établi en 2021.

Désormais, la DIAF souhaite entendre et débattre avec les membres des autorités locales, ainsi que les citoyens et citoyennes de chaque district, raison pour laquelle une séance publique, sur le thème de la Gouvernance régionale, est organisée.

La population gruyérienne est donc invitée le jeudi 1er décembre 2022, à 18h, à Espace Gruyère, à Bulle. Aucune inscription n'est requise.

L'évènement se tiendra en marge du Salon des Goûts et Terroirs, **l'accès à la séance est gratuit.**

Cette réunion aura lieu en présence de Messieurs :

- * Vincent Bosson - Préfet de la Gruyère ;
- * Didier Castella - Conseillers d'Etat, directeur DIAF ;
- * Un représentant de l'association des communes fribourgeoises (ACF).

Evolution du nombre de communes

Carte du Canton de Fribourg 2000

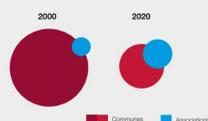


Carte du Canton de Fribourg 2020

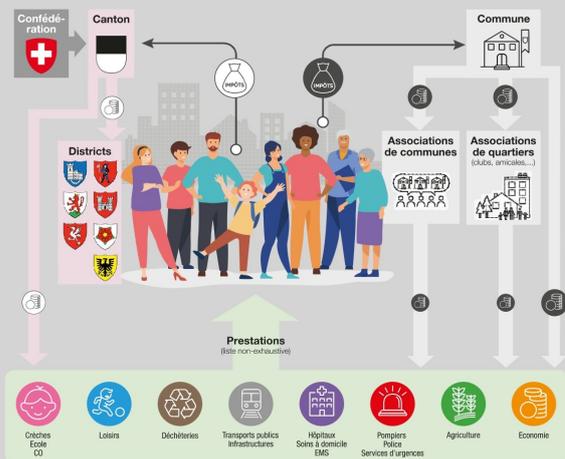


Associations de communes

- La moitié des communes fribourgeoises sont membres d'au moins 6 associations.
- 10 communes sont membres de 10 associations et plus.
- Les conseils communaux fribourgeois comptent en moyenne moins de 7 membres.



Les collectivités offrent des prestations à la population



QUALITÉ DE L'EAU



Aux Communes Membres de l'AVGG Et Clients distributeurs

Sâles, le 20 avril 2022

Informations relatives à la qualité de l'eau

Base légale :

Article 5 Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016

Toute personne qui exploite des infrastructures d'eau potable pour remettre de l'eau potable aux consommateurs est tenue d'informer ceux-ci au moins une fois par année, de manière exhaustive, au sujet de la qualité de l'eau potable selon la législation précitée.

Nous vous communiquons dès lors les informations suivantes :

Volume d'eau AVGG distribué en 2021 : **1 216 606 m³**

Qualité microbiologique et chimique de l'eau distribuée :	Tous les échantillons répondaient aux exigences légales pour les paramètres chimiques et microbiologiques analysés.											
Dureté totale de l'eau en degrés français :	Attalens, Bossonnens, Granges (Basse-Veveyse) :	°FH 24 ± 4										
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 5px;"> <p>Dureté de l'eau en °FH En Suisse, on distingue six classes de dureté, exprimées en degrés français (°FH). 1 °FH correspond à 0,1 millimole d'ions calcium et magnésium par litre d'eau.</p> <p>0-7 Eau très douce 7-15 Eau Douce 15-25 Eau moyennement douce 25-32 Eau assez dure 32-42 Eau dure Plus de 42 Eau très dure</p> </div>	Sâles, La Verrerie, St-Martin, Le Flon, Chapelle Rue (Gillarens, Promasens) Vuisternens (Ecasseys, La Joux, La Magne, Lieffrens, Sommentier)	°FH 22 ± 2										
PH	7.5											
Teneur en nitrate :	La teneur en nitrate est de 5 ± 2 Quant à la tolérance, elle est de 40 mg/l.											
Provenance de l'eau :	<div style="display: flex; align-items: flex-start;"> <div style="flex: 1;"> <ul style="list-style-type: none"> ■ Charmey- Grandvillard ■ Remaufens ■ Châtel-St-Denis ■ Chardonne, Barussels </div> <div style="flex: 2;"> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td>Charmey (Pont du Roc) + Grandvillard (eau de nappe)</td> <td style="text-align: right;">83.7 %</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Distribuée en Basse-Veveyse</td> </tr> <tr> <td>Remaufens : « source Mology » (distribuée sur la Basse-Veveyse)</td> <td style="text-align: right;">8.5 %</td> </tr> <tr> <td>Châtel-St-Denis : source</td> <td style="text-align: right;">0.9 %</td> </tr> <tr> <td>Chardonne, source Barussels</td> <td style="text-align: right;">6.9 %</td> </tr> </table> </div> </div>		Charmey (Pont du Roc) + Grandvillard (eau de nappe)	83.7 %	Distribuée en Basse-Veveyse		Remaufens : « source Mology » (distribuée sur la Basse-Veveyse)	8.5 %	Châtel-St-Denis : source	0.9 %	Chardonne, source Barussels	6.9 %
Charmey (Pont du Roc) + Grandvillard (eau de nappe)	83.7 %											
Distribuée en Basse-Veveyse												
Remaufens : « source Mology » (distribuée sur la Basse-Veveyse)	8.5 %											
Châtel-St-Denis : source	0.9 %											
Chardonne, source Barussels	6.9 %											
Traitement de l'eau :	Grandvillard, Charmey, Remaufens, Châtel-St-Denis, Chardonne : Ultraviolet											

Pour tout renseignement supplémentaire : AVGG

Courriel : info@avgg.ch



TÉLÉTHON

Le Corps des Sapeurs-Pompiers intercommunal de La Sionge (CSPi La Sionge) se mobilise en faveur du Téléthon Suisse sur ses trois Communes. Vous pourrez aller à la rencontre des sapeurs-pompiers :

- * **le samedi 3 décembre de 8h30 à 12h00**, à Sâles, sur la place de l'Église ;
- * **le samedi 3 décembre de 8h00 à 15h00**, à Vuadens, sur la place de la Coop ;
- * **le vendredi 9 décembre**, à Vaulruz, lors de la vente de sapins de Noël (peluches uniquement).

Vous y trouverez du vin chaud, du thé, des minérales, des préparations salées et sucrées ainsi que la peluche « Jules », mascotte du téléthon 2022.

Tous les fonds récoltés seront reversés à la Fondation Téléthon Suisse qui soutient la recherche médicale pour les maladies rares, et pour aider les familles.

Le CSPi La Sionge vous remercie d'avance pour votre précieux soutien et se réjouit de vous voir nombreux lors de ces différents évènements.



TELETHON 

FONDATION TÉLÉTHON ACTION SUISSE
STIFTUNG TELETHON AKTION SCHWEIZ
FONDAZIONE TELETHON AZIONE SVIZZERA

Le CSPi La Sionge

PÉNURIE D'ÉNERGIE

En cas de coupure d'énergie durant l'hiver, il n'est pas anodin d'envisager le pire !

La commune met donc en place un élan de solidarité envers les personnes qui risqueraient de se retrouver seules, dans le cas où l'accès au téléphone, à la télé, à la radio, aux transports en communs, etc. serait réduit.

Toutes les personnes favorables à partager de leur temps ou autre envers les plus vulnérables ainsi que ces dernières, ayant besoin/souhaitant d'une aide/de la compagnie, sont invitées à contacter l'administration communale **d'ici au lundi 19 décembre 2022**.

Un grand MERCI pour votre soutien !

DÉCHETTERIE

Horaires

MARDI	18h00 - 19h00
VENDREDI	17h30 - 19h00
SAMEDI	9h00 - 11h30

**FERMÉE LES SAMEDIS
24 ET 31 DÉCEMBRE 2022**

Aucun changement n'est prévu pour le ramassage des ordures ménagères.

LES ENTREPRISES SÂLOISES

La commune communique la liste des entreprises actives sur le territoire, via son site internet .

Dans le but de soutenir le commerce local, le Conseil communal propose également de publier, au fur et à mesure, les coordonnées des entreprises qui en font la demande. Afin de proposer ce service de manière utile et équitable aux lecteurs de « Les Quatre font la Une », il a fixé les règles suivantes :

- * les sociétés ou entreprises sont représentées par une personne physique ;
- * l'entreprise est domiciliée sur la commune ;
- * seules les sociétés ayant demandé à être publiées apparaîtront ;
- * seules les sociétés offrant un service ou des biens utiles aux habitants de la commune seront publiées ;
- * la publication se fera sous forme de liste, comprenant le nom de l'entreprise, le nom de la personne de contact, le numéro de téléphone ou de portable, l'adresse postale, l'adresse mail et le nom du site internet ;
- * le conseil communal définira seul la pertinence de la publication et de l'ordre de parution, selon les critères ci-dessus.

Intéressé ? Faites parvenir vos informations écrites à l'administration communale.

A. & S. Paratte Sàrl

Stores et fermetures extérieures
Route de la Joretta 126
1625 Sâles

026 917 04 77 // info@storeparatte.ch

AQUA Tech 3000 Sàrl, succursale de Sâles

Installation sanitaire et chauffage
Route de la Joretta 126
1625 Sâles

026 912 02 30 // info@aquatech3000.ch

Bureau d'ingénieurs SABERT SA

Ingénierie
Route de la Joretta 126
1625 Sâles

026 912 44 80 // ing@sabert.ch

Diesel-Services Tobias Borel

Révision de composants en tous genres
Route de la Joretta 128
1625 Sâles

026 655 02 35 // info@diesel-services.ch

Le Plan Gourmand Sàrl

Artisan traiteur
Route de la Joretta 126
1625 Sâles

078 224 30 44 // info@leplangourmand.ch

Le Self de Sâles Sandrine Borel

Commerce alimentaire
Route de la Joretta 128
1625 Sâles

info@selfdesales.ch

LorNDT Sàrl

Contrôles Non Destructifs
Route de la Joretta 128
1625 Sâles

079 543 36 90 // 076 426 82 01 // info@lorndt.ch

NSCa SUISSE Sàrl

Travaux forestiers
Route de la Joretta 128
1625 Sâles

026 917 00 62 // info@nsca.ch

Ruffieux Architecte SARL

Architecture
Route de la Joretta 126
1625 Sâles

026 917 02 22 // info@ruffieux-architecte.ch



Accueillant(e)s en milieu familial

Aimeriez-vous accueillir et partager du temps avec des enfants ?

Nous vous offrons :

- Un travail à votre domicile (3 à 5 jours/semaine).
- Une formation offerte en cours d'emploi, débouchant sur une attestation.
- Un salaire horaire en fonction des heures d'accueil.

Contactez-nous sans plus attendre pour obtenir des renseignements complémentaires.

026 / 912 33 65

gruyere@accueildejour.ch

www.accueildejour.ch/gruyere

ALLOCATIONS MATERNITÉ

Nous rappelons que, depuis le 1er juillet 2011, **date de naissance de l'enfant** pour pouvoir verser l'allocation.

Cette subvention de maternité fédérale n'est pas versée automatiquement ; il faut en faire la demande, par le biais d'un formulaire, auprès de la caisse de compensation compétente.

La demande d'allocation de maternité **ne peut être déposée qu'après l'accouchement**, car la caisse de compensation doit toujours **connaître la**

Il est possible de faire valoir le droit à des allocations de maternité fédérales jusqu'à 5 ans après la fin du congé-maternité de 14 semaines. Passé ce délai, le droit s'éteint.

Plus d'informations et formulaires de demande sur www.fr.ch/travail-et-entreprises/employees/obtenir-lallocation-maternite.

AUGMENTATION DES TARIFS DES SALLES COMMUNALES

Nous sommes ravis de voir que les salles communales de la Lisière ainsi que de la Scierie sont devenues des lieux très prisés.

Le maintien de leurs tarifs, depuis leur création, a permis à notre commune d'être largement compétitive. Toutefois, afin de s'aligner aux villages voisins, le Conseil communal a décidé de les modifier comme suit :

La Scierie :

- * indigènes ou sociétés de la commune : CHF 200.—/jour, soit une augmentation de CHF 50.— ;
- * externes ou sociétés externes : CHF 350.—/jour, soit une augmentation de CHF 50.— ;
- * la location du second jour est à 100% ;
- * le prix pour les expositions est annulé en raison du peu de location à la semaine.

Ces montants s'appliquent également pour le foyer de la Lisière (uniquement les privés indigènes et externes).

Salle polyvalente :

- * privés indigènes : CHF 300.—/jour, soit une augmentation de CHF 50.— ;
- * privés externes : CHF 550.—/jour, soit une augmentation de CHF 50.— ;

Ces présentes modifications sont entrées en vigueur le mardi 13 septembre 2022. Les personnes ayant réservé avant cette date gardent les anciennes conditions tarifaires.

Le Conseil communal vous remercie de votre compréhension.

AGENDA DES MANIFESTATIONS

Retrouvez toutes les informations concernant les manifestations et sociétés organisatrices sur www.sales.ch

Pour les spectacles de l'Association culturelle La Lisière, rendez-vous sur www.lalisiere.ch.

N'oubliez pas de faire part de vos événements à La Gruyère Tourisme, elle se fera un plaisir de les partager sur le site internet de l'Union fribourgeoise du Tourisme (www.fribourgregion.ch).



LE SITE INTERNET FAIT PEAU NEUVE !

En effet, durant le premier trimestre 2023, le site internet sera plus complet, plus clair et plus interactif !

Nous avons revu en intégralité son esthétique, les visuels, l'expérience de navigation ainsi que ses contenus.

La page d'accueil sera prévue afin d'y trouver tout ce dont vous avez besoin, facilement et rapidement.

Nous vous souhaitons, d'ores et déjà, une excellente navigation !

UNE ANECDOTE À RACONTER ? UN MOMENT À PARTAGER ?

La rédaction des « Quatre font la Une » ouvre grand sa besace afin d'y recueillir quelques anecdotes, souvenirs, témoignages, photos et coups de cœur (beaucoup), dans le but de compléter ce journal lors des prochaines éditions.

Bref, l'appel à la population est lancé afin que chacun glisse, de préférence par mail, « sa » mémoire de la commune de Sâles, pour en construire le puzzle collectif.

Les rédacteurs ainsi que lecteurs et lectrices de ce journal se feront un plaisir de vous lire, et qui sait, nous en apprendrons certainement beaucoup !

VOEUX DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal adresse ses sincères félicitations aux parents de :

- * Emile Gremaud, né le 6 avril 2022, fils de Morgane et Sébastien ;
- * Cécile Savary, née le 10 avril 2022, fille de Christel et Grégoire ;
- * Amy Frauche, née le 17 avril 2022, fille de Marie Gremaud et Jonathan ;
- * Mathilde Stern, née le 23 avril 2022, fille de Emilie et Romain ;
- * Elise Seydoux, née le 30 avril 2022, fille de Véronique et Jacques ;
- * Emile Yerly, né le 9 mai 2022, fils d'Annick et Sébastien Felley ;
- * Ophélie Pasquier, née le 3 juin 2022, fille de Cindy Chassot et Dan ;
- * Alice Vial, née le 16 juin 2022, fille de Céline et Alexander Brodbek ;
- * Luana Gonçalves Rodrigues, née le 2 juillet 2022, fille de Carla Magda et Milton José ;
- * Leyan Perroud, né le 2 septembre 2022, fils de Numa et Zaide Sulimani ;
- * Odile Charrière, née le 15 septembre 2022, fille de Mélissa et Florent ;
- * Norah et Adam Gotteland, nés le 18 octobre 2022, jumeaux de Abigaëlle et Anthony ;



Une délégation du Conseil communal a rendu visite à Monsieur Louis Guillet de Sâles, né le 15 juin 1932, à l'occasion de ses 90 ans.

Nous lui souhaitons encore un très heureux anniversaire ainsi que la santé, la joie et la prospérité pour de nombreuses années encore.



BONHEUR ET SANTÉ POUR 2023

Le Conseil communal ainsi que l'ensemble du personnel vous adressent leurs meilleurs voeux à l'approche des fêtes de fin d'année.

Excellente année à toutes et tous !

PAGE OUVERTE À... LA JEUNESSE DE SÂLES LÈ DZOYÀ

C'est depuis 1988 que notre société de 60 membres anime la commune de Sâles par ses différentes activités comme le 1^{er} mai, la clôture du cercle scolaire Sâles-Vaulruz, la Full Moon Party, la Bénichon villageoise en partenariat avec la Jeunesse de Maules, le nettoyage des ruisseaux ainsi que le thé garni pour la messe de Noël.

Chaque année, nous organisons diverses sorties telles que le week-end à ski, la course de ski d'Adelboden, le voyage de Jeunesse ainsi que le Rallye de Jeunesse, dans le but de remercier nos membres pour leur engagement fourni ainsi que du temps consacré à faire vivre notre société, à perpétuer les traditions.

Nous représentons également la commune aux Rencontres des Jeunesses Gruériennes en participant aux joutes sportives. Le samedi matin, nous défilons également au cortège avec un char et des costumes réalisés par nos soins.

Le comité est composé de 6 membres :

- * Arnaud Savary : Président
- * Denis Seydoux : Vice-président
- * Magali Yerly : Secrétaire
- * Antoine Meyer : Caissier
- * Mélina Barras : Responsable des présences
- * Baptiste Hassler : 6^{ème} membre



Sur un plateau

Après ces années de COVID-19, il est enfin venu le temps de rire à nouveau !! Et c'est aussi l'occasion pour la Société de Jeunesse de Sâles de remonter sur les planches ! Vous aurez l'opportunité d'apprécier ce spectacle au cours de **six soirées agendées les 27 et 28 janvier ainsi que les 3, 4, 10 et 11 février 2023, à la grande salle de l'Auberge de la Couronne, à Sâles.**

La trame de notre théâtre ? L'animateur d'une chaîne de TV reçoit un homme politique, dont il doit assurer la promotion, mais l'interview ne va pas se dérouler comme prévu... Le public sera embarqué dans la trajectoire folle de ce politicien et de tous les imbroglios qui vont animer le plateau TV.

Depuis plusieurs mois, nos acteurs en herbe travaillent avec acharnement pour dévoiler leurs meilleurs contours sous les projecteurs. La plupart d'entre eux fouleront les planches pour la première fois... Alors venez les découvrir et laissez-vous emmener dans cette histoire rocambolesque.

Le comité du théâtre de la Société de Jeunesse de Sâles ainsi que tous les acteurs se réjouissent de vous accueillir, nombreux, pour partager avec vous un moment magique, rempli d'émotions et de rires.

Réservations : par téléphone au 079 782 49 00 (tous les mardis et jeudis de 17h à 19h et ce **dès le mardi 13 décembre 2022**).



Le comité de la Jeunesse de Sâles